



La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 2^e TRIMESTRE 2014
VOLUME 36, NO. 4
AVRIL 2014

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

DU 14 AVRIL AU 5 MAI

CAMPAGNE «TOLÉRANCE ZÉRO SUR LES EXCÈS DE VITESSE»

Afin de sensibiliser les citoyens de Lac-Beauport aux respects des limites de vitesse sur son territoire, la Municipalité, en collaboration avec la Sûreté du Québec, a lancé depuis lundi sa campagne «Tolérance zéro sur les excès de vitesse». En effet, des panneaux promotionnels ont été installés à quelques endroits dans la municipalité, et ce, pour rappeler à la population que la SQ sera désormais plus rigoureuse dans l'application des lois sur les limites de vitesse. L'objectif premier de cette campagne est la sécurité de nos concitoyens. La fonte des neiges et l'arrivée des températures plus clémentes influencent les conducteurs à accélérer et à dépasser les limites de vitesse, nous suggérons dès lors aux citoyens d'être vigilants, de faire preuve de plus de civisme au volant et de respecter les limites de vitesse. Car à Lac-Beauport, 50 km/h c'est 50 km/h.



Saviez-vous que...

- Le Code de la sécurité routière prévoit des sanctions pour les infractions liées à la vitesse. Les contrevenants s'exposent à des pénalités de deux types : amendes et inscription de points d'inaptitude à leur dossier de conduite. Dans une zone de 50 km/h, les amendes pour excès de vitesse peuvent aller de 52 \$ à 1280 \$ et les points d'inaptitude de 0 à 18 dans le cas de grands excès de vitesse.
- Pour un excès de vitesse commis dans une zone de travaux routiers, le montant de l'amende double. S'il s'agit d'un grand excès de vitesse, les pénalités prévues pour ce type d'infraction s'appliquent.
- Dans le cas de grands excès de vitesse, un agent de la paix qui intercepte un conducteur qui a déjà commis une infraction, peut saisir le véhicule conduit par ce contrevenant pour une période de 7, 30 ou 90 jours. La saisie s'applique à tout propriétaire qui prête ou loue son véhicule à un contrevenant.

CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LA SALLE DU CONSEIL NOMMÉE OFFICIELLEMENT LA SALLE KIMBERLY-LAMARRE

Afin de poursuivre la tradition de rendre hommage aux athlètes lac-beauportois ayant rayonné dans leur discipline, la salle du conseil municipal sis au chalet des loisirs Desjardins a été nommée la salle Kimberly-Lamarre. Cette proposition du conseiller Guy Gibert a été votée à l'unanimité par le conseil municipal. Kimberly Lamarre s'est illustrée lors des derniers Jeux olympiques d'hiver à Sotchi en remportant la médaille de bronze à l'épreuve de slopestyle en ski acrobatique.



C'est en présence de Mme Lamarre, ainsi que de nombreux invités, que Mme Louise Brunet, mairesse de Lac-Beauport, et les élus municipaux ont inauguré officiellement la salle Kimberly-Lamarre le 15 mars dernier. « Les citoyens de la municipalité de Lac-Beauport sont fiers de toi, de tes performances et de ta médaille de bronze aux Jeux olympiques à Sotchi », a déclaré madame Brunet lors de son allocution. Pour sa part, M. Gilbert, conseiller municipal responsable des sports, a fait un parallèle entre quatre grandes qualités que l'athlète a démontrées lors de sa performance olympique et la récente campagne électorale soit la détermination, la passion, la concentration et la forme. Une plaque honorifique a été dévoilée afin d'officialiser la salle et le tout a été suivi d'un verre de l'amitié.

Plus tôt dans la journée, Kimberly Lamarre s'est prêtée à une séance photo ainsi qu'à une séance de signatures, sous le chapiteau de la Municipalité, au Centre de ski Le Relais lors du Relais en fête Desjardins. Les petits comme les grands étaient plus qu'heureux de repartir avec un souvenir de l'athlète lac-beauportoise.

RETOUR DES COLLECTES DE FEUILLES

Durant le mois de mai, les feuilles mortes seront ramassées par la compagnie responsable de la collecte des matières résiduelles. Seuls les **sacs compostables ou en papier** seront acceptés et ramassés. Les sacs biodégradables ou oxobiodégradables sont refusés. Les sacs doivent être mis en même temps que le bac brun la veille des collectes.

Pour vous aider dans l'achat de sacs, veuillez vous assurer qu'un de ces 2 logos est présent sur l'emballage afin d'attester que vos sacs sont compostables. Veuillez prendre note qu'un sac papier est toujours compostable et ne nécessite pas de logo.



À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN HEURE DU CONTE

Nous sommes déjà rendus à la dernière activité de l'heure du conte avant les grandes vacances estivales. Pour cette occasion et à la veille de la fête des Mères, Nadine, Victoria et Josée invitent les enfants à venir à la bibliothèque pour souligner avec elles, l'arrivée de l'été ainsi que la fête des Mères. Histoires et bricolage au rendez-vous.

Quand : le samedi 10 mai à 10 h

Où : à la bibliothèque municipale l'Écrin

Pour : les enfants âgés de 3 ans et plus

Inscription obligatoire avant le 8 mai à la bibliothèque ou par téléphone au 418 849-7141 poste 282. Laissez le nom et l'âge de l'enfant ainsi que votre numéro de téléphone sur la boîte vocale.

N.B. : Les activités de « l'heure du conte » et de « l'éveil au monde du livre » feront relâche pour l'été. Elles reprendront en septembre. Pour les dates, surveillez La Chronique ou le site Internet de la bibliothèque à l'adresse suivante : mabibliotheque.ca/lac-beauport.

à surveiller :

- OFFRES D'EMPLOIS PAGE 4
- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PAGE 5
- INSCRIPTION TENNIS PAGE 7



RÉSUMÉ SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2014

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2014 totalisant une somme de 1 231 220,47 \$.

Dépôt des états des revenus et dépenses pour les mois de mars 2014

Dépôt de document

- Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal.
- Attestation de formation sur le comportement éthique des élus municipaux.
- Rapport sur la berce du Caucase 2013.
- Rapport sur le suivi de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau 2013.

Autorisation

- Permis en conformité avec le Règlement 09-198 (PIIA).
- Révision de la décision (jugement) de la Commission des relations de travail (CRT).
- Extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts phases 1 et 5a du mont Cervin – Demande de certificat d'autorisation CA au MDDEFP.
- Demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois (M.N.Q.) pour l'organisation de la Fête nationale à Lac-Beauport.
- Demande de subvention à la caisse populaire Desjardins de Charlesbourg pour l'acquisition de livres jeunesse (2014).
- Enseignes directionnelles pour le projet de développement SILVA.

Autorisation de signature

- Protocole d'entente gratuit club nautique pour bateau dragon.

Autorisation de dépenses - Engager des dépenses pour réaliser les projets

- Achat de disques durs pour sauvegarde.
- Acquisition d'un photocopieur.
- Contrat d'entretien ménager des bâtiments de loisir.
- Gestion des eaux pluviales sur le chemin du Montagnard.
- Expertise concernant la toiture du centre communautaire et de la bibliothèque.
- Contrat avec Métabolisme – Session printemps 2014.

Adoption

- Engagement municipal pour la construction d'une nouvelle école primaire à Lac-Beauport.
- Règlement d'emprunt 635 – Règlement décrétant les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout des phases 1 et 5a du secteur du mont Cervin ainsi que l'emprunt au montant maximum de 3 859 000 \$ pour le financement de ces travaux et l'acquisition de parcelles de terrains en découlant.
- Extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts phases 1 et 5a du mont Cervin – Travaux en zone inondable.
- Extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts phases 1 et 5a du mont Cervin – Entretien des réseaux.
- Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'inclure la classe d'usage P-3 Institutionnel de récréatif aux usages autorisés dans les zones RI-302, RE-303 et les classes P-2 Services publics et P-3 Institutionnel et récréatif aux usages autorisés dans la zone HU-225.
- Projet de règlement modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de préciser les orientations et les objectifs encadrant les développements résidentiels.

- Projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198 en vue de tenir compte des modifications apportées au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- Règlement général 621-01-Règlement modifiant le Règlement 621 constituant le comité consultatif en environnement (CCE).
- Règlement général 636 – Règlement sur les systèmes d'alarme.
- Règlement général 380-01 – Règlement modifiant le Règlement 380 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- Versement d'une allocation de présence aux membres du CCU en 2014.
- Versement d'une allocation de présence aux membres du CCE en 2014.

Autorisation de mandat

- Honoraires professionnels pour enregistrement de la municipalisation des chemins selon l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.
- Requête introductive d'instance en injonction permanente – cause #200-17-019916-147 – Eugénie Rousseau et Chantal Yockell c. Municipalité de Lac-Beauport.
- Caractérisation environnementale phase II mont Cervin.
- Alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées du secteur mont Cervin.
- Plan d'intervention d'aqueduc, égouts et voirie.
- Location d'un camion de type camionnette.
- Achat de la sonde multiparamètres.

Annulation d'appels d'offres

- Travaux de toiture de la "Chapelle" au centre plein air Lasallien inc. (Le Saisonnier).
- Réfection des stations de pompage #2 et #4.

Avi de motion de l'adoption à une séance subséquente des règlements suivants :

- Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 35 000 \$ ayant pour objet la réalisation de travaux d'aqueduc municipal.
- Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 125 000 \$ ayant pour objet la réalisation de travaux d'égout municipal et payable par l'ensemble des unités d'évaluation localisé en frontage du réseau d'égout.
- Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 650 000 \$ ayant pour objet la réalisation des travaux et l'acquisition des biens et d'immeubles prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 et payable par l'ensemble des unités d'évaluation.
- Règlement modifiant le Règlement 629 afin de changer le nom du comité et d'augmenter le nombre de membres.

Autorisation de paiement

- Contrat d'engagement pour services professionnels en matière d'enseignement et d'animation spécialisés en activité physique.

Engagement

- Personnel étudiant saisonnier – Saison été 2014 au club nautique.
- Agent de documentation (gestion des collections).
- Personnel occasionnel et temporaire – Agent de documentation (gestion des collections).

Nomination

- Comité consultatif en communication 2014.
- Comité consultatif des loisirs – composition et mandat 2014.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de préciser les orientations et les objectifs encadrant les développements résidentiels** ».

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, à la suite de l'adoption, par résolution, à la séance ordinaire du 7 avril 2014, d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de préciser les orientations et les objectifs encadrant les développements résidentiels » tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 mai 2014 à compter de 19 h à la salle Kimberly-Lamarre du chalet des loisirs au 8, chemin de l'École à Lac-Beauport, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).
2. Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont l'objet est :
 - de préciser les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme en matière de développements résidentiels.
3. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

4. Résumé du projet de règlement

La Municipalité de Lac-Beauport entend modifier les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme en ce qui concerne les développements résidentiels.

Compte tenu de l'offre d'espaces disponibles à la construction résidentielle en bordure des chemins existants qui permet de répondre aux besoins des ménages pour près de dix (10) ans et considérant les objectifs associés à la consolidation du développement et la rentabilité des installations et des équipements municipaux, la Municipalité entend freiner les projets de développements domiciliaires nécessitant l'ouverture de nouveaux chemins et la mise en place d'infrastructures publiques au profit des projets favorisant la consolidation du développement.

En ce sens, la Municipalité privilégiera les projets de développements domiciliaires en bordure des chemins existants favorisant la rentabilité des équipements et infrastructures municipales.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2014.

Richard Labrecque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Groupe Altus

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com

Service Régent B. Inc.

Pompes et puits artésiens

GOULDS
WATER TECHNOLOGY
à xylem brand



Licence RBQ : 2545-5577-56

Service
Installation
Vente

Résidentiel et commercial

Benoît Bureau, propriétaire
info@serviceregent.com

418 849-5614 www.serviceregent.com

Nouveau



Nouveau



TAXI

Lac Beauport

■ Coupon gouvernement
■ Coupons roses

RÉSERVATION
pour aéroport et train

Nous desservons :
Stoneham
Tewkesbury
Lac Delage

418 849-6808





AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198 en vue de tenir compte des modifications apportées au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec. ».

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

- Le conseil municipal, à la suite de l'adoption, par résolution, à la séance ordinaire du 7 avril 2014, d'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198 en vue de tenir compte des modifications apportées au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec » tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 mai 2014 à compter de 19 h à la salle Kimberly-Lamarre du chalet des loisirs au 8, chemin de l'École à Lac-Beauport, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1);
- Ce projet de règlement a pour objectif d'adopter une modification réglementaire propre à un règlement non susceptible d'approbation référendaire dont l'objet est :
 - de modifier, aux fins de concordance le Règlement sur les PIIA, à la suite de modifications apportées au Règlement de contrôle intérimaire de la CMQ portant les numéros 2013-64 et 2013-67.
- Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée;

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2014.

Richard Labrecque

Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET DES RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Élection générale du 3 novembre 2013

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Nom du candidat et de l'agent officiel	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
MAIRIE (5 436.60\$) *		
1. Michel Beaulieu, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	4 102,11\$	2014/01/22
2. Louise Brunet, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	2 833,69\$	2014/01/31
Conseiller # 1 (3 546.60\$) *		
1. Olivier Frédéric Bérard, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.04\$	2014/01/11
2. Marc Bertrand, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.59\$	2014/01/27
Conseiller # 2 (3 546.60\$) *		
1. Paule Dionne, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.02\$	2014/01/27
2. François-Bernard Saillant, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.58\$	2014/01/11
Conseiller # 3 (3 546.60\$) *		
Alain Bédard Candidat indépendant	0\$	N/A
2. Sylvie Chartier, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.56\$	2014/01/27
3. Louise Delège, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.06\$	2014/01/11
Conseiller # 4 (3 546.60\$) *		
1. Alice Dignard, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.05\$	2014/01/27
2. Andy Groskaufmanis, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.56\$	2014/01/11
Conseiller # 5 (3 546.60\$) *		
1. Nicolas Fontaine, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.05\$	2014/01/27
2. Even Mchugh, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.57\$	2014/01/11
Conseiller # 6 (3 546.60\$) *		
1. Robert Fournier, Équipe Beaulieu-Vision Lac-Beauport (Charles Angers, agent officiel)	2 676.05\$	2014/01/11
2. Guy Gilbert, Avenir Lac-Beauport (Ghyslain Viel, agent officiel)	1 848.58\$	2014/01/27

* Montant maximum des dépenses électorales permis par la Loi

Toute personne peut examiner et prendre copie des rapports et des documents qui l'accompagnent, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport

Richard Labrecque, trésorier

3 avril 2014

Prenez note :

- Les partis politiques autorisés doivent produire leur rapport financier, une fois l'an, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.

c.c. : Direction du financement des partis politiques (DGE)

Calendrier des collectes

Avril 2014

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Légende :

	Matières recyclables
	Matières organiques
	Ordures ménagères

Mai 2014

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31





OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE CAPITAINE

TEMPS PARTIEL

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche de candidat(e)s pour occuper un poste de « Capitaine - temps partiel » à son Service de la protection contre l'incendie.

DESCRIPTION DES TÂCHES GÉNÉRALES DU CAPITAINE ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du directeur du Service de la protection contre l'incendie, la personne doit conjointement avec ses collègues du service :

- Assurer les suivis administratifs;
- Diriger les opérations sur une intervention selon les méthodes établies, jusqu'à l'arrivée d'un supérieur;
- Superviser le travail de son équipe lors des interventions, des entraînements et inspections périodiques;
- Transmettre aux membres de son équipe les communications reçues par ses supérieurs;
- S'assurer du respect des ordres transmis, des directives et procédures établies et transmettre au directeur du service tout manquement à la discipline ou auxdites procédures;
- S'assurer que le personnel qu'il dirige possède les connaissances et capacités requises pour opérer l'équipement du service et répondre aux interventions;
- Rédiger les rapports administratifs et opérationnels qui sont requis;
- Assister aux réunions de l'état-major;
- Assister le directeur dans l'élaboration d'appels d'offres et budgets;
- Procéder aux évaluations du personnel;
- Exécuter, au besoin, toute autre tâche spécifique ou connexe qui pourrait lui être confiée.

EXIGENCES

- Être disponible environ 5 heures/semaine à temps partiel;
- Être disponible pour présence aux inspections, pratiques et réunions soirs de semaine et fins de semaine;
- Avoir une grande disponibilité à répondre aux interventions et réunions;
- Être membre d'un service incendie depuis plus de 5 ans;
- Rester sur le territoire de Lac-Beauport ou à moins de 7 kilomètres de la caserne;
- Détenir une formation de pompier 1 ou l'équivalent;
- Détenir une formation d'officier 1 ou l'équivalent;
- Avoir de l'expérience en gestion administrative et de personnels (pompier temps partiel).

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'applicant(e) et être acheminé à l'attention de monsieur Donald Adam, directeur du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport, au 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1 ou par télécopieur au 418 849-0361 ou par courriel à dadam@lacbeauport.net au plus tard le 1^{er} mai 2014 en indiquant clairement le titre du poste soit :

Capitaine - temps partiel 2014.



OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE CAPITAINE

TEMPS PLEIN

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche de candidat(e)s pour occuper un poste de « Capitaine - temps plein » à son Service de la protection contre l'incendie.

DESCRIPTION DES TÂCHES GÉNÉRALES DU CAPITAINE ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du directeur du Service de la protection contre l'incendie, la personne doit conjointement avec ses collègues du service :

- Assurer les suivis administratifs et élaborer des programmes, procédures et exercices;
- Diriger les opérations sur une intervention selon les méthodes établies, jusqu'à l'arrivée d'un supérieur;
- Superviser le travail des équipes lors des interventions, des entraînements et inspections périodiques;
- Transmettre aux membres du personnel les communications reçues par ses supérieurs;
- S'assurer du respect des ordres transmis, des directives et procédures établies et transmettre au directeur du service tout manquement à la discipline ou auxdites procédures;
- S'assurer que le personnel qu'il dirige possède les connaissances et capacités requises pour opérer l'équipement du service et répondre aux interventions;
- Rédiger les rapports administratifs et opérationnels qui sont requis;
- Remplacer le directeur en cas d'absence;
- Assister aux réunions de l'état-major;
- Assister le directeur dans l'élaboration d'appels d'offres et budgets;
- Procéder aux évaluations du personnel;
- Exécuter, au besoin, toute autre tâche spécifique ou connexe qui pourrait lui être confiée.

EXIGENCES

- Être disponible 35 heures/semaine de jour à temps plein;
- Être disponible pour présence aux inspections, pratiques et réunions soirs de semaine et fins de semaine;
- Avoir une grande disponibilité à répondre aux interventions et réunions;
- Être membre d'un service incendie depuis plus de 5 ans;
- Rester sur le territoire de Lac-Beauport ou à moins de 7 kilomètres de la caserne;
- Détenir une formation de pompier 1 ou l'équivalent;
- Détenir une formation d'officier 1 ou l'équivalent;
- Avoir de l'expérience en gestion administrative et de personnels (pompier temps partiel);
- Connaissance des procédures administratives d'un service incendie temps partiel.

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'applicant(e) et être acheminé à l'attention de monsieur Donald Adam, directeur du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport, au 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1 ou par télécopieur au 418 849-0361 ou par courriel à dadam@lacbeauport.net au plus tard le 1^{er} mai 2014 en indiquant clairement le titre du poste soit :

Capitaine - temps plein 2014.



OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) À LA DIRECTION

CONTRACTUEL

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche de candidat(e)s pour occuper un poste de « Conseiller(ère) à la direction – contractuel » à son Service de la protection contre l'incendie. Ce poste est ouvert à temps partiel à raison de 14 heures/semaine, soit deux (2) jours/semaine pour une durée maximale de 18 à 24 mois.

DESCRIPTION DES TÂCHES GÉNÉRALES DU DIRECTEUR ADJOINT ET RESPONSABILITÉS

Sous la responsabilité du directeur du Service de la protection contre l'incendie, la personne doit conjointement avec ses collègues du service :

- Assurer les suivis administratifs et élaborer des programmes, procédures et exercices;
- Superviser le travail des équipes lors des entraînements et inspections périodiques;
- Transmettre aux membres du personnel les communications reçues par ses supérieurs;
- S'assurer du respect des ordres transmis, des directives et procédures établies et transmettre au directeur du service tout manquement à la discipline ou auxdites procédures;
- Rédiger les rapports administratifs et opérationnels qui sont requis;
- Conseiller la direction sur les enjeux du service;
- Remplacer le directeur en cas d'absence;
- Assister aux réunions de l'état-major;
- Assister le directeur dans l'élaboration d'appels d'offres et budgets;

- Procéder aux évaluations du personnel;
- Exécuter, au besoin, toute autre tâche spécifique ou connexe qui pourrait lui être confiée.

EXIGENCES

- Être disponible 14 heures/semaine à temps partiel;
- Être disponible pour présence aux réunions soirs de semaine et fins de semaine à l'intérieur du 14 heures/semaine;
- Être membre d'un service incendie depuis plus de 5 ans;
- Détenir une formation de pompier 1 ou l'équivalent;
- Détenir une formation d'officier 1 ou l'équivalent;
- Avoir de l'expérience en gestion administrative et de personnels (pompier temps partiel);
- Connaissance des procédures administratives d'un service incendie temps partiel.

POSTULER

Le curriculum vitæ doit être accompagné d'une lettre de présentation démontrant l'intérêt de l'applicant(e) et être acheminé à l'attention de monsieur Donald Adam, directeur du Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport, au 65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport, Québec G3B 0A1 ou par télécopieur au 418 849-0361 ou par courriel à dadam@lacbeauport.net au plus tard le 1^{er} mai 2014 en indiquant clairement le titre du poste soit :

Conseiller(ère) à la direction - contractuel.



LES MOUSTIQUES: TRUCS ET ASTUCES POUR LES ÉVITER

Une belle soirée d'été, entourée de moustiques, fait rarement partie de nos meilleurs souvenirs. Mais il existe plusieurs trucs et astuces individuels pour éviter leur propagation ! Au printemps, lors de la fonte des neiges, assurez-vous de ne laisser aucune eau stagnante sur votre terrain, un module de jeux d'enfants, un bac à fleurs, un récipient quelconque. Refermez également les bacs de sable des enfants afin que l'eau ne s'y accumule pas. Cette présence d'eau stagnante représente un endroit de rêve pour la reproduction des moustiques. Ne leur laissez pas la chance de s'y installer.

Lors de belles soirées à l'extérieur, assurez-vous de porter des vêtements longs et de couleur pâle. Cette mesure de protection s'explique par le fait que les vêtements de couleur pâle attirent beaucoup moins les moustiques que ceux de couleur foncée qui emmagasinent davantage d'énergie calorifique (chaleur), laquelle est recherchée par les insectes piqueurs. Vous pouvez privilégier également le port de filet moustiquaire. N'utilisez les différents produits chasse-moustiques qu'en dernier recours. Bon printemps !



RAPPEL : RETOUR DES COLLECTES DE MATIÈRES ORGANIQUES HEBDOMADAIRES

Veillez prendre note que du 1^{er} mai au 15 novembre 2014, la collecte du bac brun se fera chaque mercredi. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de participer au compostage en valorisant vos matières organiques.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ÉCRIN

EXPOSITION D'ART ABSTRAIT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ÉCRIN

Du 12 avril au 11 mai, la bibliothèque exposera les œuvres de Maurice Louis, artiste peintre de Lac-Beauport. Venez découvrir ses peintures acryliques abstraites aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Visitez son site pour d'autres œuvres à l'adresse : www.babou2708.com



ÉVEIL AU MONDE DU LIVRE

L'activité « Éveil au monde du livre » spécialement adaptée pour les enfants de moins de 3 ans aura lieu **le jeudi 8 mai à 10 h** à la bibliothèque. À l'aide d'une variété de livres conçus pour cette catégorie d'âge, l'animatrice June McMannus amènera les tout-petits à découvrir le monde qui les entoure.

Inscription obligatoire par téléphone au 418 849-7141 poste 282. Laissez votre nom et numéro de téléphone sur la boîte vocale.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PERSONNES HÉBERGEANT LEURS PARENTS OU GRANDS-PARENTS

Le Programme d'aide financière municipale pour l'accueil de parents ou grands-parents est de retour.

Ce programme qui offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 593 \$, est destiné à aider les jeunes familles qui désirent héberger dans un logement d'appoint leurs parents ou grands-parents.

Pour être admissible :

- 1- Pour être admissible, toute demande devra être reçue avant le 30 avril 2014 et aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date, 16 h.
- 2- Le demandeur doit être propriétaire-occupant d'un immeuble résidentiel comportant un (1) logement d'appoint inscrit au rôle d'évaluation en vigueur à la date de la demande.
- 3- Le logement d'appoint doit être occupé à titre de résidence permanente par un parent (père et/ou mère) ou grands-parents (grand-père et/ou grand-mère) du ou de l'un des propriétaires-occupants inscrits au rôle d'évaluation, ou de son conjoint.
- 4- Le demandeur doit être en mesure de fournir les documents (originaux seulement) d'attestation et preuve de résidence exigée au formulaire de demande de remboursement prescrit par le Service des finances et de l'administration.
- 5- Le formulaire de demande de remboursement prescrit par le Service des finances et de l'administration doit être dûment rempli et signé par le ou les demandeurs et le ou les occupants.
- 6- Le ou les demandeurs doivent avoir acquitté tout compte de taxes ou toute facturation en souffrance de la municipalité de Lac-Beauport au moment de la demande.

Faite vite, vous **avez jusqu'au 30 avril 2014** pour en faire la demande. Le formulaire, disponible sur notre site Internet ou au Service des finances et de l'administration de la Municipalité, doit être déposé en personne aux heures de bureau, du lundi au vendredi, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour plus d'information, communiquez avec le Service des finances et de l'administration au 418 849-7141 poste 226.

DÉNEIGEMENT – TROTTOIR DU CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-SUD RÉSULTATS DU SONDAGE

Pour faire suite au sondage publié dans La Chronique de janvier concernant la possibilité de faire déneiger le trottoir du chemin du Tour-du-Lac sud entre le Manoir St-Castin et le club nautique, les résultats sont les suivants :

	OUI	Taxe secteur	Tous les contribuables	NON
Nombre	59	37	22	125
Pourcentage	32 %	63 %	37 %	68 %

FÊTE DES VOISINS 2014

VOISINS, ÊTES-VOUS PRÊTS À FÊTER ?

LE SAMEDI 7 JUIN ARRIVE À GRANDS PAS



Comme chaque année à pareille date, la Municipalité de Lac-Beauport vous invite à participer à la Fête des voisins. Depuis neuf ans, ce sont près d'une centaine de fêtes qui se sont organisées sur le territoire. Ils sont nombreux les Lac-Beauportois qui ont profité de cette occasion pour apprendre à mieux connaître leur entourage et célébrer le plaisir du bon voisinage.

Si vous n'avez pas encore partagé les joies de la Fête des voisins, lancez-vous le samedi 7 juin prochain. Que cette fête soit le point de départ d'une nouvelle manière de vivre ensemble!

INSCRIVEZ VOTRE FÊTE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ

Planifiez votre activité et contactez la Municipalité. Du matériel promotionnel et des cartons d'invitation seront bientôt à votre disposition.

CONTACT :

Mélanie Morneau, 418 849-7141, poste 249, mmorneau@lacbeauport.net

Le St-Dunstan

LOGEMENTS À LOUER
SALLE À MANGER

25, du Village, Lac-Beauport • 418 316-5525

**JP PROTEAU
ET FILS LTÉE**

EXCAVATION

19, montée du Cervin
Lac-Beauport

Rés. : 418 849-2416
Cell. : 418 563-1404

Richard Proteau
Propriétaire

CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.É.N.C.R.L. / AVOCATS

Hélène Bergeron
Notaire

580, Grande Allée Est, bureau 440, Québec (Québec) G1R 2K2
Tél. : 418 522-4580 | Téléc. : 418 529-9590 | clcw.ca

19, chemin des Mélèzes, Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2
Tél. : 418 849-3182
(sur rendez-vous seulement)
helece.bergeron@clcw.ca



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS DES NOUVELLES DU PACTE D'AMITIÉ

RENDEZ-VOUS DU 24 AU 29 AOÛT 2014 POUR LE 23^E FESTIVAL «AU BONHEUR DES MÔMES».

Nos amis savoyards organisent chaque année au mois d'août, un festival international de spectacles pour les enfants. Pour sa 23^e édition, le festival tombe en amour avec les « maudits Québécois... »

Le comité du Pacte d'amitié de Grand-Bornand invite la population de Lac-Beauport à venir participer à cet événement de grande envergure en tant que bénévole. Si vous souhaitez vous joindre au groupe qui participera à cette aventure estivale, veuillez nous en faire part le plus tôt possible.

FAMILLES D'ACCUEIL RECHERCHÉES POUR LES 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE PROCHAIN

De plus, les 25, 26 et 27 septembre prochain, un groupe d'une trentaine de Sevriolains et Bornandins sera en visite à Lac-Beauport. Fidèles à la tradition, ils seront hébergés en familles d'accueil pour un maximum de quatre nuits.

C'est pourquoi le comité du Pacte d'amitié désire mettre à jour la liste des familles désireuses d'accueillir des amis savoyards du Grand-Bornand et de Sevrier. Cette liste permet au comité du Pacte d'amitié de répondre adéquatement aux demandes de nos amis français qui viennent faire un périple au Québec et en « Amérique ».

Les personnes intéressées à participer au festival « Au Bonheur des Mômes » au mois d'août à Grand-Bornand ou à ajouter leur nom à la liste des familles d'accueil sont invitées à laisser leurs coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone) à Mélanie Morneau, agente de développement culturel et communautaire 418 849-7141, poste 249 à mmorneau@lacbeauport.net.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Le Pacte d'amitié a été signé le 19 mai 1991. Il officialise les relations d'amitié entre les deux communes de Haute-Savoie et Lac-Beauport.

Le pacte a pour but de :

- Créer, développer et maintenir des liens d'amitié entre les résidents de Lac-Beauport, de Grand-Bornand et de Sevrier.
- Mettre en place des mécanismes qui permettent à ces résidents d'être accueillis et hébergés dans les communes amies pour des séjours à caractères touristiques.
- Favoriser les échanges de formation et d'information municipales de toutes natures entre les trois communes : principalement en environnement, en urbanisme et en activités culturelles et sportives.
- Favoriser les rapprochements entre les groupes scolaires pour des échanges culturels et pédagogiques.
- Favoriser les occasions d'emplois saisonniers pour les jeunes chez nos amis savoyards.

INSCRIPTION À LA PÉTANQUE 2014

Avec l'arrivée du printemps, on a le goût de recommencer à jouer à la pétanque!

L'inscription se fera le lundi 19 mai prochain de 19 h à 20 h 30 au local de patin du centre communautaire (48, chemin du Village).

Coût :
30 \$ pour les résidents de Lac-Beauport
35 \$ pour les non-résidents.

La première partie de la saison aura lieu le 26 mai.

Soyez au rendez-vous tous les lundis soir à compter de 18 h 30, en souhaitant que Dame nature soit des nôtres ! La formation des équipes se fera à 18 h 45.

Voici les membres du comité de pétanque pour 2014 :

Président : Denis Gamache 418 849-1383
Trésorière : Diane Brochu 418 661-2719
Statistiques : Ghislaine L. Alain 418 849-6910
Responsable des équipes : Raymond Brochu 418 666-8883
Entretien du terrain : Bernard Baker 418 849-4213

MAISON DES JEUNES LE CABANON

La Maison des Jeunes est présentement à la recherche de nouveaux projets pour et par les jeunes. Tu as un projet ? On t'invite à prendre contact avec notre milieu stimulant afin de le réaliser.

QUOI DE NEUF À LA MDJ ?

De nombreux projets sont en cours, en voici quelques exemples :

On vous invite aux **ateliers cuisine** qui ont lieu aux deux semaines, et ce, 2 fois par mois. Plaisir culinaire et folie sont au rendez-vous.

De plus, nous organisons **une disco** pour les jeunes de 5^e et 6^e année, vendredi le 9 mai de 19 h à 22 h au chalet des loisirs, situé au 8, chemin de l'école. Viens avec tes amis, on vous attend en grand nombre.

Finalement, afin de financer nos activités, nous vendons des **billets de la maison Tanguay** au coût de 10 \$. On vous invite à nous encourager et à mettre la chance de votre côté.

Pour plus d'information concernant notre programmation, consulter notre site internet : www.mdjlecabanon.com ou le Facebook de la MDJ.

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone au 418-841-0707.



Transport collectif
de La Jacques-Cartier

HORAIRE EN VIGUEUR

LAC-BEAUPORT

Centre communautaire Archibald
Boul. du Lac
TERMINUS RTC ZOO
TERMINUS RTC CHARLESBOURG
Parc Victoria
Hôpital Jeffery Hale
Cégep Garneau
Cégep de Sainte-Foy
Université Laval
Laurier Québec/CHUL

QUÉBEC

Palais de justice
Avenue Honoré-Mercier
Grand Théâtre de Québec
COLLINE PARLEMENTAIRE

LAC-BEAUPORT		QUÉBEC				
Parcours	51	51	52	21	22	
Centre de ski Le Relais	6:40	12:25	7:40	-	-	
Ch. du Tour-du-Lac	6:45	12:30	7:45	-	-	
Centre communautaire	6:50	12:35	7:50	-	-	
Chemin du Brûlé (Archibald)	6:55	12:38	7:53	-	-	
Boul. du Lac (Galerias du Lac)	6:58	12:40	-	-	-	
Terminus RTC du Zoo	7:10	12:50	-	7:10	7:10	
21, 22						
Parc Victoria	-	-	8:15	-	-	
Terminus RTC Charlesbourg	-	-	-	7:25	-	
Cégep Limoilou	-	-	-	7:35	-	
Boul. Jean-Lesage	-	-	-	7:45	-	
Boul. Charest / Dorchester	-	-	8:20	7:50	-	
Avenue Honoré-Mercier	-	-	8:25	8:00	-	
Boul. René-Lévesque	-	-	8:30	8:05	-	
Boul. Hamel (Arrêt RTC Fleur de Lys)	-	-	-	-	7:20	
Chemin Sainte-Foy	-	-	-	-	7:30	
Cégep F.X. Garneau	-	-	-	-	7:45	
Cégep Sainte-Foy (Entrée La Margelle)	-	-	-	-	7:50	
Université Laval	-	-	-	-	7:55	
Boul. Laurier (Terminus Laurier Québec)	-	-	-	-	8:00	

QUÉBEC		LAC-BEAUPORT				
Parcours	51	51	51	52	21	22
Boul. Laurier (Arrêt RTC CHUL)	-	-	-	-	-	16:15
Université Laval	-	-	-	-	-	16:20
Cégep Sainte-Foy	-	-	-	-	-	16:30
Cégep F.X. Garneau	-	-	-	-	-	16:40
Chemin Sainte-Foy	-	-	-	-	-	16:45
Boul. Hamel	-	-	-	-	-	16:55
Boul. René Lévesque	-	-	-	16:50	16:30	-
Avenue Honoré-Mercier	-	-	-	16:53	16:33	-
Boul. Charest / de La Couronne	-	-	-	17:00	16:40	-
Parc Victoria	-	-	-	17:05	-	-
Boul. Jean Lesage	-	-	-	-	16:45	-
Cégep Limoilou	-	-	-	-	16:50	-
Terminus RTC Charlesbourg	-	-	-	-	17:00	-
Terminus RTC du Zoo	13:00	17:20	18:30	-	17:20	17:20
21, 22						
Boul. du Lac (Galerias du Lac)	13:10	-	-	-	-	-
Chemin du Brûlé (Archibald)	13:12	17:40	18:45	17:30	-	-
Centre communautaire	13:15	17:45	18:50	17:35	-	-
Ch. du Tour-du-Lac	13:20	17:50	18:55	17:40	-	-
Centre de ski Le Relais	13:30	17:55	19:00	17:45	-	-

tcjacquescartier.com | 418.844.2160

COMPTABILITÉ

Comptabilité et tenue de livres informatisée.
Service de paie. Aucun investissement requis. Idéal pour travailleur autonome ou PME désirant minimiser ses coûts administratifs.

Contactez : Pierre Canac-Marquis
Téléphone : 418-952-8208

Lac-Beauport

Clinique Dentaire

Posan Valois

418 849-7101

1, chemin du Godardard, voisin du Centre de ski Le Relais

Dre CHANTAL POSAN
chirurgien-dentiste

Ouvert le jour et le soir

PIERRE CLAVET

Arpenteur-géomètre

Bureau : 849-2657
Télécopieur : 849-3781

174, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport, G3B 0T6



INSCRIPTION CLUB DE TENNIS DE LAC-BEAUPORT



INSCRIPTION

Soirée d'inscription: Jeudi 1^{er} mai, de 19 h à 21 h à la salle d'animation (50, chemin du Village)

Période d'inscription : À compter du 2 mai à 8 h 30 pour les résidents et les non-résidents au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (50, chemin du Village)

Mode de paiement : Interac, Visa, MasterCard, chèque et argent comptant

Information : Isabelle Pascal au 418 849-7141 poste 244 ou www.lac-beauport.ca/tennis.aspx

ABONNEMENT

Horaire des Membres	
	Du 9 mai au 2 novembre 2014
	Lundi au dimanche 8 h à 23 h
Horaire des Non-Membres	
	Du 12 mai au 31 octobre
	Lundi au vendredi* 8 h à 18 h

*Les membres ont toujours priorité sur les non-membres

Pour connaître les tarifs d'abonnement, veuillez consulter le dépliant que vous recevrez sous peu dans votre Publisac ou le site Internet de la Municipalité au www.lac-beauport.ca/tennis.aspx.

CARDIO TENNIS ET JITNEY D'OUVERTURE

Dimanche, 1^{er} juin, Cardio tennis de 10 h à 12 h et jitney d'ouverture de 13 h à 16 h. Activités remises au 8 juin en cas de pluie. Un repas léger, des breuvages et des grignotines seront servis pour le dîner.

ADHÉSION AU CLUB AVANTAGE MULTI-SPORTS

Le Club Avantage Multi-Sports considérera tous les membres du Tennis Lac-Beauport comme membre du Club Avantage Multi-Sports pour la période estivale.

LIGUES

Information : Toutes les ligues sont mixtes et leurs activités débutent la semaine du 2 juin. Les ligues sont organisées pour les membres du Tennis Lac-Beauport et les balles sont fournies.

Tarifcations :

Première ligue	Deuxième ligue	Troisième ligue
25 \$	20 \$	15 \$

Ligue de simple :

Mercredi de 19 h à 21 h	Formule floridienne (avec rotation)
-------------------------	-------------------------------------

Ligue de double :

Lundi de 19 h à 21 h	Formule floridienne (avec rotation)
----------------------	-------------------------------------

Ligue des petits matins :

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30	Formule floridienne (avec rotation)
Jeudi de 9 h 30 à 11 h 30	Formule floridienne (avec rotation)

COURS

Inscription aux cours: veuillez communiquer avec Josée Frenière au 418 627-3343 p. 233

Niveau	Horaire	Dates	Coût
Adulte, débutant	Mardi et jeudi, 18 h 30 à 20 h	20, 22, 27 et 29 mai	94,28 \$
Adulte, intermédiaire	Mardi et jeudi, 20 h à 21 h 30	20, 22, 27 et 29 mai	94,28 \$
Jr, 7-9 ans, débutant	Samedi, 9 h à 10 h 30	31 mai, 7 et 14 juin	58,64 \$
Jr, 7-9 ans, intermédiaire	Samedi, 10 h 30 à 12 h	31 mai, 7 et 14 juin	58,64 \$
Jr, 10-14 ans, débutant	Dimanche, 9 h à 10 h 30	1 ^{er} , 8 et 15 juin	58,64 \$
Jr, 10-14 ans, intermédiaire	Dimanche, 10 h 30 à 12 h	1 ^{er} , 8 et 15 juin	58,64 \$

*les taxes sont incluses dans les prix.

Inscription aux cours privés : veuillez communiquer avec Jacques Hérisset au 418 572-4429

Nombre personne	Jacques Hérisset	Autres pros
1 personne	45 \$/ heure	35 \$/ heure
2 personnes	30 \$/ heure	25 \$/ heure
3 personnes	25 \$/ heure	20 \$/ heure
4 personnes	20 \$/ heure	15 \$/ heure

*les taxes sont incluses dans les prix.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE REGROUPEMENT DE GENS D'AFFAIRES ET DE TOURISME LAC-BEAUPORT

Jennifer Bignell, présidente du Regroupement des gens d'affaires et de tourisme Lac-Beauport (RGATLB), convie ses membres à l'**assemblée générale annuelle** qui se tiendra le 29 avril prochain, à 16 h 30, au chalet des loisirs Desjardins, salle Kimberly-Lamarre (8, chemin de l'École).

L'Assemblée générale sera précédée d'une **assemblée spéciale** afin de vous présenter les changements que le RGATLB propose aux règlements généraux. Votre présence en tant que membre est importante, car un vote sera nécessaire à la fin de cette assemblée spéciale.



REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES ET DE TOURISME LAC-BEAUPORT

L'assemblée générale aura pour objectifs de :

- vous présenter le rapport annuel sur les finances du regroupement et en faire le dépôt ;
- vous présenter le rapport de la présidente sur les actions et réalisations du regroupement en 2013 et en faire le dépôt ;
- procéder à l'élection des administrateurs pour les postes à combler.

Un ordre du jour complet sera transmis aux membres quelques jours avant l'assemblée. Elle sera suivie d'un cocktail dînatoire afin de permettre aux membres de réseauter et d'échanger sur la prochaine année.

2014 HORAIRE DES BAINS LIBRES

- A :** Pour adultes, entraînement en longueur avec corridor de nage
- T :** Pour tous, bain familial avec 1 à 2 corridors selon l'achalandage
- F :** Pour familles, aucun couloir réservé pour la nage

DU 7 AVRIL AU 9 JUIN 2014

JOUR	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURE	15 h 45 à 17 h 30 (F) 17 h 30 à 18 h 45 (A)	15 h 45 à 17 h 30 (F) 17 h 30 à 18 h 45 (A)	19 h à 20 h (T)	14 h 30 à 15 h 30 (T) 20 h à 21 h (A)	17 h à 18 h (T)	14 h à 15 h (T)	19 h à 20 h (F) 20 h à 21 h (A)

HORAIRE CONGÉ DE PÂQUES

DU 19 AVRIL AU 20 AVRIL 2014

JOUR	SAMEDI	DIMANCHE
HEURE	13 h à 16 h (T)	13 h à 16 h (T)

Lounge Beauté

ONGLES et CILS

JENNIFER MAKAREWICZ / Technicienne certifiée

30, chemin de l'Âtre, Lac-Beauport 418 670-8010



conseil municipal

Louise Brunet, Mairesse



MRC de La Jacques-Cartier
Sécurité civile (PMSC)
Sécurité publique (Police S.Q.)
lbrunet@lacbeauport.net

Marc Bertrand
Conseiller au siège n° 1



Développement économique et touristique
Histoire et patrimoine
mbertrand@lacbeauport.net

François-Bernard Saillant
Conseiller au siège n° 2



Vie sociale et démocratique
Affaire juridique
Pacte d'amitié
fbsaillant@lacbeauport.net

Sylvie Chartier,
Conseillère au siège n° 3



Urbanisme
Développement durable
Permis et inspections
schartier@lacbeauport.net

Andy Groskaufmanis
Conseiller au siège n° 4



Finances et administration
Contrats publics
Ressources humaines
Protection contre l'incendie
agroskaufmanis@lacbeauport.net

Even Mc Hugh
Conseiller au siège n° 5



Travaux publics
emchugh@lacbeauport.net

Guy Gilbert
Conseiller au siège n° 6



Sport, Loisirs, Culture et Vie communautaire
ggilbert@lacbeauport.net

bibliothèque

Horaires réguliers de la bibliothèque

Lundide 19 h à 20 h 30
Mardide 13 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30
Mercredide 19 h à 20 h 30
Jeudide 13 h à 16 h
Vendredi Fermée
Samedide 10 h à 16 h
Dimanchede 13 h à 16 h

bibliothequeecrin@lacbeauport.net

La bibliothèque sera fermée le dimanche 20 avril et le lundi 21 avril en raison du congé de Pâques



petites annonces

GARDIEN(NE) RECHERCHÉ pour le secteur Lac Morin (deux enfants 5 et 8 ans), samedi et dimanche, 14 h 30 à 18 h un week-end sur deux. Bonne rémunération. 418 849-4913

BONJOUR, JE M'APPELLE LOGANE ET J'AI 6 ANS. Je recherche une amie anglophone de 12 ans et plus pour me garder tous les samedis matin de juillet à septembre à ma maison de Lac-Beauport.

Hi, my name is Logane. I'm 6 years old. I live in British Columbia. I'm looking for an English speaking babysitter for each Saturday morning from July to September in my place at Lac-Beauport. You can write to my mother. Her name is Marie-Pierre.

e-mail address: mipiricard@gmail.com

Thank you. I look forward to meet you.

Logane

À LOUER au cœur de Lac-Beauport (ch. des Passereaux), à quelques minutes à pied du Centre de ski Le Relais et des services! Beau grand 3 ½ semi-meublé, non-fumeur, pas d'animaux. 5 électroménagers inclus. Câble (TV) et Internet sans fils inclus. Idéal pour personne tranquille. Possibilité de patio extérieur. Disponibilité : 1^{er} juillet. Références demandées. 675\$/ mois. Contactez Philippe au 418 655-6996.

séance du conseil

La prochaine séance du conseil se tiendra
le lundi 5 mai 2014 à 19 h
au chalet des loisirs Desjardins
8, chemin de l'École

heures d'ouverture mairie

Du lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

La mairie sera fermée le 18 et le 21 avril prochains, en raison du congé de Pâques



mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1

Tél. : 418 849-7141 • info@lacbeauport.net • www.lac-beauport.ca

Collectes des matières résiduelles poste 246

Demande d'accès à l'information poste 340

Fosses septiques poste 248

Permis et inspections poste 222

Taxation / évaluation poste 226

Travaux publics poste 243

loisirs

Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141

Bibliothèque poste 282

Inscriptions aux activités poste 244

Réservation de salle poste 242

piscine municipale

78, chemin du Brûlé

Tél. : 418 849-2821 poste 110

police municipale, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac

Tél. : 418 841-3911

urgence

Urgence 911

Urgence aqueduc/égout 418 849-5050

La Chronique

PROCHAINE PARUTION :

16 MAI 2014

DATE DE TOMBÉE :

2 MAI 2014

Gestion éditoriale : Karine Delarosbil
Graphisme : Studio créatif Valérie Garon

Suivez-nous
sur facebook

